

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROCÈS-VERBAL

Assemblée régulière du conseil
tenue le 21 février 2002 à 19h30
au Centre Mont-Royal (2200, rue Mansfield à Montréal)

SONT PRÉSENTS

Gérald Tremblay, président du conseil	
Gilles Vaillancourt vice-président du conseil	
André Boileau	Irving Grundman
Georges Bossé	James V. Infantino
Pierre Bourbonnais	Michel Latendresse
Réjean Boyer	Robert Libman
Claude Carignan	Bill McMurchie
André J. Côté	Luis Miranda
Claude Dauphin	Jacques Moreau
Chantal Deschamps	Jacques Olivier
Yvan Deschênes	Michel Prescott
Alan Desousa	Jean-Marc Robitaille
Laurent Dugas	Francine Senécal
Alvaro Farinacci	Frank Zampino
Jean Gérin	

est absent avec motif

Jean-Jacques Beldié

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, Me Nicole Lafond, secrétaire de la Communauté et Mme Isabelle Charlebois, assistant-secrétaire, assistent à l'assemblée.

Cette assemblée a été convoquée à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des personnes qui ont posé des questions est jointe en annexe.

La période de questions des citoyens prend fin à 19h45.

Aucun conseiller ne pose de question.

Adoption du procès-verbal des assemblées extraordinaires du 14 novembre 2001

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Georges Bossé

CC02-0001

Il est

RÉSOLU

D'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal des assemblées extraordinaires du 14 novembre 2001.

Nominations

- PROPOSÉ PAR : M. Jacques Olivier
- APPUYÉ PAR : M. André Boileau
- CC02-0002 Il est
- RÉSOLU De nommer M. Gilles Vaillancourt à titre vice-président du conseil.
-
- PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt
- APPUYÉ PAR : M. Yvan Deschênes
- CC02-0003 Il est
- RÉSOLU De nommer, parmi les membres du conseil représentant la ville de Montréal, comme membres du comité exécutif :
- M. Georges Bossé
M. Frank Zampino
M. Michel Prescott
- Cette proposition a été adoptée à la majorité des 2/3 des voix exprimées.
-
- PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt
- APPUYÉ PAR : M. Michel Latendresse
- CC02-0004 Il est
- RÉSOLU De nommer, parmi les membres du comité exécutif de la Communauté, M. Jacques Olivier à titre de vice-président du comité exécutif.
-
- PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt
- APPUYÉ PAR : M. André Boileau
- CC02-0005 Il est
- RÉSOLU De nommer, pour un mandat de 2 ans, comme membres de la Commission de l'aménagement :
- MM. Jean-Jacques Beldié
Laurent Dugas
Jean Gérin
Robert Libman
Luis Miranda
Jean-Marc Robitaille
Frank Zampino et son délégué, M. Stéphane Harbour
- M. Pierre Bourbonnais continuant son mandat
- De nommer MM. Jean-Jacques Beldié et Jean-Marc Robitaille à titre de vice-présidents et, parmi les représentants de Montréal, M. Luis Miranda à titre de président.
-
- PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt
- APPUYÉ PAR : M. Réjean Boyer

CC02-0006

Il est

RÉSOLU

De nommer, pour un mandat de 2 ans, comme membres de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances :

MM. Jean-Jacques Beldié
Georges Bossé
Claude Carignan
André J. Côté
Alvaro Farinacci
Jean Gérin
Irving L. Grundman
Luis Miranda

De nommer MM. Jean Gérin et André J. Côté à titre de vice-présidents et, parmi les représentants de la ville de Montréal, M. Irving L. Grundman à titre de président.

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Yvan Deschênes

CC02-0007

Il est

RÉSOLU

De nommer, pour un mandat de 2 ans, comme membres de la Commission de l'environnement :

MM. André Boileau
Yvan Deschênes
Alan Desousa
Alvaro Farinacci
Michel Latendresse
Bill McMurchie
Frank Zampino et son délégué M. Bernard Blanchet

M. Réjean Boyer continuant son mandat à titre de membre.

De nommer, parmi les représentants de la ville de Montréal, M. Alvaro Farinacci ainsi que M. Réjean Boyer à titre de vice-présidents et M. André Boileau à titre de président.

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. André J. Côté

CC02-0008

Il est

RÉSOLU

De nommer, pour un mandat de 2 ans, comme membres de la Commission du logement social :

MM. André Boileau
Réjean Boyer
Claude Carignan
James V. Infantino
Michel Latendresse
Michel Prescott
Francine Sénécal
Frank Zampino et son délégué Mme Suzanne Caron

De nommer M. James V. Infantino et Michel Latendresse à titre de vice-présidents et M. Réjean Boyer à titre de président.

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Yvan Deschênes

CC02-0009

Il est

RÉSOLU

De nommer, pour un mandat de 2 ans, comme membres de la Commission du transport :

Mme Chantal Deschamps
MM. Jean-Jacques Beldié
Claude Dauphin
Jean Gérin
James V. Infantino
Bill McMurchie
Jacques Moreau
Frank Zampino

De nommer, parmi les représentants de la ville de Montréal, M. Bill McMurchie et M. Jean-Jacques Beldié comme vice-président et Mme Chantal Deschamps à titre de présidente.

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bourbonnais

CC02-0010

Il est

RÉSOLU

- a) De nommer parmi les représentants de la Ville de Montréal, pour un mandat de 4 ans, M. Claude Dauphin comme membre du conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport ;
 - b) De nommer parmi les représentants des villes de Laval et de Longueuil, pour un mandat de 2 ans, Jacques Olivier comme membre du conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport ;
 - c) De nommer parmi les représentants issus des MRC des couronnes Nord et Sud, pour un mandat de 2 ans, Mme Chantal Deschamps comme membre du conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport.
-

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Jacques Olivier

CC02-0011

Il est

RÉSOLU

De demander au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport afin que soit porté à 4 le nombre de représentants nommés par la Communauté au conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport pour permettre une représentation simultanée des villes de Laval et de Longueuil sur une période de 4 ans.

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bourbonnais

APPUYÉ PAR : M. Frank Zampino

CC02-0012

Il est

RÉSOLU

De constituer le comité d'orientation de l'énoncé de vision stratégique

et d'y nommer les présidents des commissions du conseil, soit :

M. Luis Miranda
M. Irving L. Grundman
M. André Boileau
M. Réjean Boyer
Mme Chantal Deschamps

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Olivier

APPUYÉ PAR : M. André J. Côté et Mme Francine Senécal

CC02-0013

Il est

RÉSOLU

De nommer, pour un mandat de 2 ans, parmi les représentants du conseil

M. André Boileau
M. Michel Latendresse
M. Jacques Moreau

membres du comité consultatif agricole, M. Yvan Deschênes continuant son mandat.

Règlement intérieur

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0045

Il est résolu

De recommander au conseil d'adopter avec dispense de lecture le règlement modifiant le règlement intérieur de la Communauté, tel que déjà modifié, dont copie a préalablement été distribuée aux membres et de l'inscrire au registre prévu à cette fin».

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Georges Bossé

CC02-0014

Il est

RÉSOLU

D'approuver le rapport du comité exécutif en biffant le second alinéa de l'article 75.

Règlement constituant les commissions permanentes

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0046

Il est résolu

De recommander au conseil d'adopter avec dispense de lecture le règlement modifiant le règlement constituant les commissions de la Communauté métropolitaine de Montréal, tel que déjà modifié, dont copie a préalablement été distribuée aux membres et de l'inscrire au registre prévu à cette fin».

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Jacques Olivier

CC02-0015

Il est

RÉSOLU

D'approuver le rapport du comité exécutif.

Attribution de mandats

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0047

Il est résolu

D'abroger la résolution CE02-0004 adoptée le 7 février 2002 et de la remplacer par la suivante :

« De recommander au conseil l'attribution aux commissions du conseil ainsi qu'au comité d'orientation les mandats suivants :

Commission de l'aménagement

La commission de l'aménagement a pour mandat d'étudier, à la demande du conseil ou du comité exécutif, des questions reliées à l'aménagement du territoire.

La commission adresse au conseil ses recommandations sur les documents prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elle formule au comité exécutif des recommandations sur des demandes d'avis en cette matière.

Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances

La commission du développement économique et des équipements métropolitains a pour mandat d'étudier, à la demande du conseil ou du comité exécutif, des questions reliées au développement économique, ainsi qu'aux équipements, infrastructures, activités, finances et services à caractère métropolitain.

La commission adresse au conseil ses recommandations sur le plan des grands enjeux du développement économique du territoire. Elle collabore à l'élaboration du schéma métropolitain.

Elle peut également lui formuler des recommandations sur la promotion internationale du territoire pour y favoriser la diversification de l'économie.

Elle peut aussi lui faire des recommandations sur le fonds de développement économique métropolitain.

La commission peut aussi formuler des recommandations au conseil sur les équipements métropolitains, sur la contribution de la Communauté à leur financement et sur leur gestion.

Commission de l'environnement

La commission de l'environnement a pour mandat d'étudier, à la demande du conseil ou du comité exécutif, des questions reliées à l'environnement. La commission peut faire au conseil des recommandations sur la planification de la gestion des matières résiduelles.

La commission peut lui également formuler des recommandations sur la réglementation de l'assainissement de l'atmosphère et des eaux ainsi que sur son application. Elle collabore à l'élaboration du schéma métropolitain.

Commission du logement social

La commission du logement social a pour mandat d'étudier, à la demande du conseil ou du comité exécutif, des questions de logement social.

La commission formule au conseil des recommandations sur divers programmes et politiques de logement social auxquels les municipalités sont appelées à contribuer ainsi que sur la participation de la Communauté à leur égard. Elle peut aussi adresser au conseil des recommandations sur la création d'un fonds de logement social. La commission collabore à l'élaboration du schéma métropolitain.

Commission du transport

La commission du transport a pour mandat d'étudier, à la demande du conseil ou du comité exécutif, des questions reliées au transport.

Elle peut faire au conseil des recommandations sur la planification du transport en commun, sa coordination et le financement de ses aspects métropolitains. Elle peut également formuler des recommandations sur des documents adoptés par l'Agence métropolitaine de transport qui sont transmis à la Communauté.

La commission peut aussi étudier le réseau artériel métropolitain et faire au conseil des recommandations sur sa définition, les normes minimales de sa gestion, l'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation. Elle collabore à l'élaboration du schéma métropolitain (...). »

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Olivier

APPUYÉ PAR : M. Luis Miranda

CC02-0016

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif et d'attribuer aux commissions les mandats qui y sont contenus.

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0047

Il est résolu

D'abroger la résolution CE02-0004 adoptée le 7 février 2002 et de la remplacer par la suivante :

« (...)

Mandat du comité d'orientation de l'énoncé de vision stratégique

Le comité d'orientation de l'énoncé de vision stratégique a pour mandat d'assurer, en lien étroit avec les commissions, le suivi de la démarche de vision stratégique qui repose sur une intégration des aspects de développement économique, social et environnemental pour le territoire. »

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bourbonnais

APPUYÉ PAR : M. Yvan Deschênes

CC02-0017

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif et d'attribuer au comité d'orientation de l'énoncé de vision stratégique le mandat qui y est contenu.

Énoncé de vision stratégique

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0008

Il est résolu

De recommander au conseil, conformément à l'article 149 de la loi, de demander au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau de prolonger jusqu'au 15 février 2003 l'adoption du projet de l'énoncé de vision stratégique».

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Réjean Boyer

CC02-0018

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif.

Plan de gestion des matières résiduelles

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0031

Il est résolu

De recommander au conseil, conformément à l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de mettre en œuvre l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles».

PROPOSÉ PAR : M. André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Georges Bossé

CC02-0019

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif.

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0051

Il est résolu

De recommander au conseil d'approuver les conventions avec les MRC de Deux-Montagnes, Vaudreuil-Soulanges, L'Assomption, La-Vallée-du-Richelieu, Rouville et Beauharnois-Salaberry et d'autoriser leur signature».

PROPOSÉ PAR : M. André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Alvaro Farinacci

CC02-0020

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif et d'approuver les conventions de mandat relatives au plan de gestion des matières résiduelles.

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0052

Il est résolu

De recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente entre la CMM et le ministère de l'Environnement du Québec relativement au programme de soutien financier pour l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles et d'autoriser sa signature».

PROPOSÉ PAR : M. André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Alvaro Farinacci

CC02-0021

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif.

Montréal International

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0053

Il est résolu

De recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente avec Montréal International et d'autoriser sa signature».

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

CC02-0022

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif.

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0044

Il est résolu

De nommer au conseil d'administration de Montréal International 8 représentants de la Communauté, suite à la recommandation faite à cet effet par les municipalités ou groupes de municipalités suivantes :

- a) pour la ville de Montréal, 4 représentants ;
- b) pour la ville de Laval, 1 représentant ;
- c) pour la ville de Longueuil, 1 représentant ;
- d) pour les MRC dont le territoire est compris dans celui de la Communauté et dans celui des MRC mentionnées à l'annexe III de la loi, 1 représentant ;
- e) pour les MRC dont le territoire est compris dans celui de la Communauté et dans celui des MRC mentionnées à l'annexe IV de la loi, 1 représentant. »

PROPOSÉ PAR : M. Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bourbonnais

CC02-0023

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif et de demander à Montréal International de modifier ses règlements afin de porter à 5 le nombre de représentants de la Communauté à son comité exécutif, soit :

- 2 représentants pour la ville de Montréal
- 1 représentant pour la ville de Laval
- 1 représentant pour la ville de Longueuil
- 1 représentant pour le territoire décrit dans les annexes III et IV de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal

Le comité exécutif de la Communauté nomme les représentants des villes de Montréal, Laval et Longueuil sur recommandation de ces villes parmi les membres de leur conseil respectif pour un mandat de 2 ans. En ce qui a trait au 5^e poste, le comité exécutif fait la nomination sur recommandation d'un comité formé des membres du conseil issus du territoire décrit dans ces annexes, mais en alternant chaque année le représentant de chaque annexe choisi parmi les membres des conseils municipaux visés.

Convention avec les Internationaux du Sport de Montréal

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0057

Il est résolu

De recommander au conseil d'approuver la convention avec la Société des Internationaux du Sport de Montréal et d'autoriser sa signature».

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Georges Bossé

CC02-0024

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif.

Partage de la croissance de l'assiette foncière et création du fonds de développement métropolitain

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0054

Il est résolu

De recommander au conseil d'approuver le règlement créant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière et le fonds de développement métropolitain et de l'inscrire au registre prévu à cette fin».

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Réjean Boyer

CC02-0025

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif.

Cette proposition a été adoptée à la majorité des 2/3 des voix exprimées

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0035

Il est résolu

De recommander au conseil d'approuver la signature d'une entente de partenariat avec le ministre des Affaires municipales et de la Métropole sur les espaces bleus et verts».

PROPOSÉ PAR : M. Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR : Gilles Vaillancourt

CC02-0026

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif.

Fonds du logement social métropolitain

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0037

Il est résolu

De recommander au conseil d'adopter le règlement créant le Fonds du logement social de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'y verser toute entrée de fonds reçue à cet effet ainsi que les intérêts générés».

PROPOSÉ PAR : M. James V. Infantino

APPUYÉ PAR : M. Michel Prescott et Mme Francine Senécal

CC02-0027

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif

Régime de retraite des employés de la CMM

PROPOSÉ PAR : M. André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Frank Zampino

CC02-0028

Il est

RÉSOLU

De reporter à une assemblée ultérieure la discussion portant sur l'adoption des règlements du régime de retraite des employés et du régime supplémentaire de retraite des officiers de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Dépôt de documents

- documentation remise lors de la période de questions des citoyens par M. Bruce Walker
-

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 20h15.

Les résolutions CC02-0001 à CC02-0028 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Nicole Lafond
Secrétaire

ANNEXE « A »

Période de questions des citoyens
Assemblée régulière du Conseil du 21 février 2002

<u>Nom</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>
M. Bruce Walker	Assainissement des eaux usées.
M. Pierre Larouche	Industrie touristique francophone de Montréal.
René Miron	Organigramme de la Communauté métropolitaine de Montréal.